**Nouveau score ADL permet de comparer les résultats FIM® / MIF & EBI**

Une solution était requise afin de permettre des comparaisons équitables entre les cliniques – indépendamment de l’instrument de mesure utilisé. Sur mandat de l’ANQ, l’institut Charité a donc développé un algorithme de conversion pour obtenir un score ADL commun (Activities of Daily Life) à partir du FIM® / MIF resp. de l’EBI. Celui-ci a été validé sur le plan empirique ; au sein de chaque module, une comparaison de la qualité des résultats de toutes les cliniques est désormais possible. Le nouveau score ADL est utilisé à partir des données de l‘année 2016 pour une comparaison des résultats épurée des risques dans les domaines de la réadaptation musculo-squelettique, de la réadaptation neurologique et « autre réadaptation ». Il sert exclusivement à des fins de comparaison, ne remplace ni le FIM®/ MIF ni l‘EBI et ne doit pas être confondu avec le score ADL, utilisé pour le projet ST-Reha.

Rapport final « Développement et validation d’un algorithme de conversion ADL sur la base du FIM® MIF et de l’EBI » (en anglais)